

A N N E X E - III -

à l'Arrêté Préfectoral du
BAREME DE NOTATION DES PRES
ET AUTRES SURFACES NUS TOUJOURS EN HERBE

	ELEMENTS	DEFINITIONS	NOTE
1	Qualité et état des sols régime des eaux	Landes non cultivables parcours	1 à 15 maximum
		Prés sur gravelle avec chardon Roland donnant de l'herbe au printemps mais devenant paillason en période de sécheresse	16 à 25 maximum
		Prés de qualité inférieure étant également fauchés, dits "prés frichons"	26 à 35 maximum
		Prés de qualité moyenne, mais dits "de bon engraissement ou de bon élevage" En Morvan, en terrain granitique, pré plat, sans pierre pouvant être exploité comme culture ou comme pré	36 à 55 maximum
		Prés de qualité exceptionnelle, dits d'embouche situés sur alluvions argilo-calcaires représentant une épaisseur moyenne de 7 à 8 m de limon	56 à 75 maximum
2	Morcellement et forme		1 à 10 maximum
3	Accès et éloignement		1 à 5 maximum
4	Relief et exposition		1 à 10 maximum
	TOTAL	ADDITION DES NOTES OBTENUES POUR CHACUN DES ELEMENTS 1 - 2 - 3 et 4	4 à 100 maximum

A N N E X E - II -

à l'Arrêté Préfectoral du
BAREME DE NOTATION DES TERRES NUES

	ELEMENTS	DEFINITIONS	NOTE
1	Qualité et état des sols régime des eaux	Landes non cultivables parcours	1 à 15 maximum
		Terres moyennes	16 à 55 maximum
		Terres de qualité exceptionnelle, Terres saines et profondes, sans roche ni silex, n'ayant pas besoin d'être drainées ni irriguées	56 à 75 maximum
2	Morcellement et forme		1 à 10 maximum
3	Accès et éloignement		1 à 5 maximum
4	Relief et exposition		1 à 10 maximum
	TOTAL	ADDITION DES NOTES OBTENUES POUR CHACUN DES ELEMENTS 1 - 2 - 3 et 4	4 à 100 maximum